

SAUSSENS



Bulletin 2016

SAUSSEWS



Bulletin 2016

Les vœux du Maire

Chers Saussinois,

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente mes vœux les plus chaleureux. Je souhaite qu'elle vous apporte santé, joie, bonheur et réussite ainsi qu'à tous ceux qui vous sont proches.

L'année 2015 a été dure et marquée par de tragiques événements. Mais la vie continue et je veux croire que c'est avec beaucoup de confiance et de volonté que chacun aborde cette nouvelle année.

L'Equipe Municipale débute 2016 en fondant l'espoir de trouver une solution acceptable pour assainir le centre du village. Les dernières études ne sont pas encore terminées. Au terme de celles-ci une décision devra être prise. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pourra alors se poursuivre.

Les dépenses de 2015, comme par le passé, ont été bien maîtrisées et malgré la baisse des dotations de l'Etat le Compte Administratif, encore cette année, présente un solde positif.

Nous avons prévu la réalisation de quelques travaux en 2016 toujours en poursuivant une gestion rigoureuse du budget.

Je remercie mes Adjointes et les Conseillers Municipaux pour leur aide et leur soutien.

Merci à Géraldine notre secrétaire de Mairie qui vous accueille toujours avec le sourire et fait de son mieux pour vous servir.

Merci aux commerçants, artisans, agriculteurs, aux associations et à vous tous qui participez à la vie du village.

Je termine en ayant une pensée particulière pour ceux qui sont touchés par les chancres de la vie actuelle que sont le chômage, la maladie et la solitude.

A toutes et à tous, je souhaite que 2016 vous apporte ce que vous souhaitez et le bien-être à Saussens.

Maryse MOUYSET

Travaux réalisés en 2015

Au cours de l'année écoulée, les travaux suivants ont été réalisés :

- Mise en place de deux radars pédagogiques à chaque entrée du village sur la RD826 ;
- Réfection des peintures de l'entrée du logement communal ;
- Abattage des cyprès du cimetière ;

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des bâtiments publics, la liste des travaux à réaliser a été adressée à la Préfecture afin d'obtenir les subventions, il s'agit notamment de l'accès à la mairie, à l'Eglise et aux WC publics.

Pose des radars et comblement des nids de poule par des membres du Conseil Municipal



Travaux et investissements prévus en 2016

- Réfection du sol du secrétariat et de la salle du conseil
- Dénomination des rues et numérotation
- Aménagement du local poubelle chemin des Forges
- Rénovation de certains points lumineux

Evolution démographique d'après le SCoT

(Schéma de Cohérence Territoriale)

LES GRANDS PRINCIPES DU SCOT EN VIGUEUR :

Le SCoT du Pays Lauragais est applicable depuis le 05 février 2013. Il repose sur des principes incontournables :

- La polarisation de nouvelles populations afin de limiter l'étalement urbain et faciliter l'accès aux services.
- L'accueil de population corrélé à la création d'emplois (tendre, a minima, vers un ratio de 3.5 habitants pour 1 emploi).
- Organiser la mixité de l'habitat, la densification urbaine de qualité.
- Améliorer l'accessibilité du territoire notamment par le biais de transports en commun performants.
- Conforter la place de l'agriculture lauragaise.
- Préserver et valoriser les espaces agricoles et naturels.

Le SCoT prévoit un accueil de près de 47 000 habitants entre 2006 à 2030, organisé autour de 5 bassins de vie.

EN CE QUI CONCERNE NOTRE BASSIN DE VIE CARAMAN- LANTA :

- La population 2012 s'élevait à 14.588 habitants,
- La différence en 2006 et 2012 est de + 1.598 habitants, soit +1,95 % / an
- Rappel des objectifs entre 2006 et 2030 : 21.580 habitants, soit +2,14 % / an

...répartis de la sorte :

- **2 Pôles de proximité** : Lanta et Caraman accueillant 40% de la population d'ici à 2030
- **4 Pôles de proximité secondaire** : Auriac-sur-Vendinelle, Bourg-Saint-Bernard, Préserville, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille accueillant 35% de la population d'ici à 2030.
- Les autres communes accueillant les 25% restant.

Suite à la révision du SCoT en 2015, celui-ci s'est basé sur la méthodologie suivante pour justifier et argumenter au mieux notre évolution démographique jusqu'en 2030 :

- une note d'attractivité (Population : évolution des résidences principales)
- une note d'autonomie (Emploi : évolution des établissements économiques)
- une note Equipement (Niveau d'équipement dans la commune)
- une note Accessibilité : (Temps d'accès le plus court à certains équipements)
- une note Habitat (moyenne des permis de construire sur les 3 dernières années et permis d'aménagement)
- Enfin, recensement du nombre d'habitants de l'année 2014

En conclusion et selon ces critères, il a été attribué à la commune de Saussens une population totale, à l'horizon 2030, de 266 habitants, étant précisé qu'en 2015, notre population s'élevait à 220 habitants.

Assainissement - PLU

Assainissement collectif :

La mise aux normes des assainissements autonomes étant une obligation, la municipalité poursuit ses recherches pour assainir les maisons du centre du village dont les systèmes actuels ne peuvent être mis en conformité.

Comme annoncé dans le bulletin de 2015, l'étude concernant l'assainissement collectif des habitations du centre du village a été réalisée.

Il s'avère que le prix du m³ assaini est très élevé, soit environ 7 €/m³, ceci s'expliquant par le nombre réduit de raccordements, ainsi que la faible consommation d'eau de ces ménages. Cette solution ne pouvait donc pas être envisagée.

A la demande du nouveau Président du SMEA31, une réunion s'est tenue le 20 novembre 2015 afin d'élaborer une stratégie relative d'une part à la création d'un prix unique de l'assainissement au sein de la commission territoriale et, d'autre part, à une démarche solidaire vis-à-vis des communes afin de leur permettre de réaliser des projets d'assainissement, trop lourds à mettre en œuvre à l'échelle de la commune seule.

Suite aux échanges, l'assemblée valide pour l'ensemble des communes de la Commission Territoriale 9 (dont la commune de Saussens fait partie) la mise en œuvre d'un tarif de l'assainissement unique à environ 1,60 €/m³ avec les conditions de solidarité suivantes pour les projets d'investissement de mise en collectif :

- Calcul de la participation financière nécessaire pour atteindre le prix de l'assainissement de 1,60€/m³,
- La prise en compte d'une solidarité à 50% de cette participation financière, à répercuter sur ce prix de l'assainissement de 1,60 €/m³ : ce choix implique une augmentation de ce prix de l'assainissement moyen,
- Les 50% restants demeurent à la charge de la commune.

	SAUSSENS
Révision de la clé de répartition	Réduction des frais de pilotage des études
Révision des conditions d'emprunt	Taux et durée actualisés
Révision du montant des subventions accordées par l'AEAG	Dès le 1er novembre 2015 : taux de l'aide augmenté à 40 %
Calcul de la participation financière totale pour atteindre 1,60 €/m ³ assaini	50 % à la charge de la commune 50% répercutés sur le prix de l'assainissement moyen de la CT9

Compte tenu de ces nouveaux éléments, la commune a souhaité obtenir un nouveau chiffrage pour l'assainissement collectif. Celui-ci est toujours en cours.

En parallèle, la Commune a demandé une étude pour la réalisation d'un exutoire permettant le rejet des assainissements autonomes du centre du village. Celle-ci est également en cours.

Si au terme de ces études, une solution satisfaisante est trouvée au cours de l'année 2016, vous en serez tenus informés.

Plan Local d'Urbanisme :

Le PLU étant étroitement lié au schéma d'assainissement, il ne pourra être définitivement arrêté que lorsque le choix de l'assainissement du centre bourg aura été choisi.

Projet d'autoroute Castres-Toulouse

Depuis plusieurs années, 15 communes de la vallée du Girou dont SAUSSENS, (sur les 24 que touchent le projet autoroutier) se sont opposées par délibération à l'autoroute à péage, parce qu'elles défendent d'autres solutions, en particulier l'aménagement de l'actuelle RN126 au service de l'intérêt collectif, plutôt qu'une autoroute au service d'intérêts privés.

Les communes ayant pris une délibération contre ce projet : Appelle (81), Bannières (81), Bonrepos-Riquet (31), Bourg-Saint-Bernard (31), Le Faget (31), Francarville (31), Lacroisille (81), Loubens-Lauragais (31), Montcabrier (81), Saint-Pierre (31), Saussens (31), Teulat (81), Vendine (31), Verfeil (31), Maurens Scopont (81)

Quelle est la meilleure option : Une RN126 aménagée ou une AUTOROUTE ?*

D'après l'Etat, l'autoroute ne coûterait à la collectivité qu'au minimum 180 M€ à 200 M€ (HT 2020) sous forme de subvention d'équilibre, car même si elle est à péage, et donc logiquement financée par un concessionnaire, les conseils départementaux, le conseil régional, et l'Etat devront payer cette somme au concessionnaire. En réalité, le prix à payer en argent public sera plus près des 390 M€, du fait que le coût du projet a été sous-évalué d'au moins 30% et que le trafic pour rentabiliser l'autoroute surestimé de 50%. Mais la vraie question est que si 200 M€ de nos impôts doivent être investis dans une infrastructure, pourquoi ne le sont-ils pas dans l'aménagement de l'actuelle RN126 (**) au bénéfice de tous plutôt que dans une autoroute à péage que seuls quelques privilégiés pourront utiliser en payant plus de 15 € l'aller-retour Castres-Toulouse ? Investir 200 M€ dans une autoroute à péage pour quelques un plutôt que l'aménagement de la route actuelle pour tous, c'est laisser à la très grande majorité des usagers, une RN126 dépossédée des déviations de Soual, Puylaurens et Verfeil et transformée en simple départementale se dégradant inexorablement faute d'argent pour l'entretenir, à l'instar d'ailleurs de la plupart des départementales du Tarn.

(**) aménagement de la RN126 = sécurisation des croisements, revêtement de qualité, zone de dépassement, contournement de Cuq. ...)

*Voici quelques QUESTIONS A SE POSER si l'AUTOROUTE se réalise.**

	RN 126 Aménagée	Autoroute
Contournement de Puylaurens	Accès libre et gratuit	Payant et utilisable uniquement si j'arrive de Castres ou Verfeil par l'autoroute
Contournement de Soual	Accès libre et gratuit	Payant et utilisable uniquement si j'arrive de Castres ou Verfeil
Point d'accès à l'axe routier	Partout	Castres, Puylaurens, Verfeil uniquement
Contournement de Cuq-Toulza	Oui pour tous	Uniquement pour les utilisateurs de l'autoroute de par Puylaurens et Verfeil
Emprise agricole	Partie aménagée et contournement de Cuq-Toulza	Trois doubles voix d'asphalte sur toute la longueur du trajet
Nuisances		Pour tous
Nombre d'usagers	Le trafic actuel de la RN126 de 8000 véhicules/jour sur 80% de l'itinéraire.	Au maximum 5000/jour en moyenne sur 80% de l'itinéraire.
Coût des aménagements pour la collectivité	< 150M€ TTC 2012 = subvention d'équilibre pour l'autoroute	Minimum > 400M€ TTC 2012 (chiffre DREAL)

(*D'après le Manifeste des maires et conseillers municipaux des 15 communes pour défendre une alternative à l'autoroute !)

Une enquête publique devrait se dérouler en 2016 dont on sera informés par voie de presse et qui devrait durer 1 à 2 mois.

- **Comment participer :**
 - en déposant ses avis, remarques, critiques, propositions, sur les registres en mairie,
 - en rencontrant le commissaire enquêteur lors des permanences en mairie (les dates de permanence seront communiquées),
- **Comment s'informer :**
 - En consultant les analyses des associations : <http://collectifrn126.sitego.fr/> ,
 - En prenant contact avec nous à l'adresse email suivante : collectif.rn126@yahoo.fr
 - En vous rapprochant de votre maire ou de vos conseillers municipaux
 - En prenant connaissance du dossier sur : <http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr/>

Communauté de Communes Cœur Lauragais

Direction Générale des Services de Cœur Lauragais :

Cœur Lauragais – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80

Email : cc.coeurlauragais@wanadoo.fr – (Site internet : www.coeur-lauragais.fr)

Permanences :

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter la Communauté de Communes Cœur Lauragais au 05.62.18.42.80 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Conseillers Départementaux :

Vous pouvez venir les rencontrer lors de leurs permanences dans les locaux de Cœur Lauragais, tous les jeudis matin de 10h à 12h

Avocats :

En consultation gratuite tous les deux mois de 10h00 à 12h00 : les jeudis :

07/01/2016 03/03/2016 12/05/2016 07/07/2016 08/09/2016 03/11/2016

Tutelle Familiale :

Des consultations destinées aux représentants familiaux et aux personnes désirant s'informer sur l'ouverture d'une mesure de protection sont dispensées par un mandataire judiciaire à la protection des majeurs, en accord avec le Tribunal d'Instance de Toulouse.

En consultation gratuite tous les deux mois de 10h00 à 12h00 : les jeudis :

04/02/2016 07/04/2016 02/06/2016 04/08/2016 06/10/2016 01/12/2016

CAF :

Les consultations sont momentanément suspendues jusqu'au **1^{er} avril 2016**. Elles ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 8h30 à 12h00 – Les personnes souhaitant un entretien avec l'Assistante sociale relevant de la CAF peuvent contacter les services concernés au : 06 18 01 26 88 ou 05 67 77 44 24.

MSA :

Mme SARTOR – tous les mardis : le matin sans rendez-vous, l'après-midi sur rendez-vous

Tél : 05.61.10.39.20 et 06.30.75.16.59

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

Cœur Lauragais – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80

(spanc.coeurlauragais@orange.fr)

Ecole et Centre de Loisirs

Les enfants de la Commune de Saussens sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les Communes de Gauré, Vallesvilles, Bourg Saint Bernard et Saussens.

La participation 2015 aux frais de fonctionnement de la Commune de SAUSSENS se décompose comme suit :

- 16 élèves scolarisés à Bourg Saint-Bernard pour un montant de 13.408 € (838 € par enfant).
- 3 élèves à l'école de Vallesvilles pour un montant de 2.663 € (888 € par enfant)
- 5 élèves à l'école de Gauré pour un montant de 4.295 € (859 € par enfant).

Les prestations du centre de loisirs de Bourg Saint Bernard sont assurées par le « Centre Loisirs Education et Citoyenneté » dont le siège social est basé à Toulouse. Il accueille de plus en plus d'enfants, âgés de 3 à 12 ans, appartenant au RPI, tous les mercredis de l'année scolaire et durant les vacances à l'exception de Noël et du mois d'Août.

La participation de la Commune de Saussens au fonctionnement du centre de loisirs pour l'année 2015, s'élève à 921 € (cette part vient en complément de la participation des parents).

A tous ces frais, doivent se rajouter ceux inhérents aux nouveaux rythmes scolaires dont nous n'avons pas encore reçu la facturation.

Un peu d'Histoire...

L'alimentation des habitants de Saussens à la fin du 19^{ème} siècle...

Alimentation.

Les habitants de la Commune qui dépendent dans de rudes labeurs une grande quantité de forces recherchent, de plus en plus, une nourriture saine et abondante. Le pain de froment a fait place à celui de maïs et à celui de méseigle. Plusieurs familles fabriquent du pain de ménage; d'autres s'approvisionnent au Bourg-Saint-Bernard ou à Tondine. Pendant l'hiver, on fait, dans toutes les familles, avec de la farine de maïs, une bouillie qu'on appelle gaude ou milla - la viande de porc salé occupe le premier rang dans l'alimentation. On abat environ par an quarante de ces animaux. C'est une véritable fête de famille que le jour où l'on égorge le cochon. Depuis quelques années, les habitants ont compris la valeur nutritive des viandes noires: aussi, les ménagères de la localité assiègent-elles, le samedi, l'étal du boucher du Bourg qui vient tenir un débit de viande. On consomme une grande quantité d'oignons et de légumes. Les jardiniers de Loubens qui reprennent des marchés de Toulouse approvisionnent la localité en jardinage.

Source : Archives du Conseil Général de Haute-Garonne, Monographie communale de Saussens (page 21) par Camboulives (1885)

Infos Municipales

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de la Mairie est assuré par Mme Géraldine DELORD :

Veuillez noter les permanences du secrétariat :

- Mardi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

Tél : 05.61.83.83.47 - Fax : 05.61.24.66.79 - Mail : mairie.saussens@orange.fr

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter le secrétariat par e-mail pour vos demandes.

Le secrétariat de la Mairie peut vous assister dans vos démarches administratives.

Salle des fêtes :

Un forfait de 50 € est demandé aux habitants de la commune pour la réservation de la salle des fêtes.

Collecte des Encombrants :

La collecte d'encombrants n'étant plus assurée à date préétablie comme par le passé, il convient de contacter directement le SIPOM au 05.62.71.22.83 afin qu'une collecte soit organisée, environ dans les 2 mois suivant la demande.

Il est à préciser que la collecte concerne uniquement les objets encombrants et ferreux.

Ordures ménagères

Il existe sur la commune de nombreux points de collecte qui sont exclusivement réservés au dépôt d'ordures ménagères.

Il est strictement interdit d'y déposer des déchets encombrants de type pneus, meubles, etc., sous peine d'amende. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.

En ce qui concerne les containers pour les ordures ménagères, nous vous proposons d'organiser une commande groupée auprès du SIPOM si vous le souhaitez :

Prix indicatifs : Bacs 120 litres : 25 € ; 240 litres : 33 € ; 660 litres : 150 €

Nous vous invitons à contacter le secrétariat de la Mairie si vous êtes intéressés

Déchetterie :

La **déchetterie** de Caraman (Route de Cambiac – Tél : 05.61.81.43.79) est gratuite pour les particuliers. Elle est ouverte les mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

En situation d'urgence,
le premier acteur du secours,
c'est vous !



Victime ou témoin
d'un accident ?



Pompiers : 18
SAMU : 15
Police, gendarmerie : 17 } ou 112

Lors de votre appel,
pensez aux 3 points suivants :

1

"JE SUIS"
> S'identifier
et
se localiser

2

"JE VOIS"
> Nature
de
l'événement

3

"JE FAIS"
> Premières
actions
entreprises

Vous entendez le signal
national d'alerte



Mettez-vous en sécurité
Rejoignez sans délai un bâtiment



Tenez-vous informés
Respectez les consignes
diffusées sur France Bleu,
France Info, autres radios
locales ou France Télévisions



Restez en sécurité
N'allez pas chercher vos enfants
à l'école, ils y sont protégés par
leurs enseignants



**Ne téléphonez qu'en
cas d'urgence vitale**



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



Face aux risques majeurs,
constituez votre kit d'urgence



Préparez,
dans un
sac à dos,
de quoi assurer :

Protection



Hydratation et nourriture



Localisation



Soins et hygiène



Die courante



Pour compléter votre kit, rendez-vous sur
www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr

Pour connaître les risques près de chez
vous, renseignez-vous auprès de votre
mairie ou de votre **préfecture**, ou rendez-
vous sur :

macommune.prim.net

Être citoyen, c'est agir.
Vous aussi, soyez prêts.

Les Commerces et Entreprises de notre Village

FRANCE AGRI SERVICES
LA FERME DES MIRGOUS
LCB, LAURENT CREATION BOIS
LES JARDINS DE L'AVENIR
PISCINE AT HOME
SARL SUN.MA
SAUSSENS SERVICES
TRANSPORTS SAYSSAC
VETERINAIRE M. LE FOURNIER FREDERIC

Assistantes maternelles agréées :

Mme Cécile FONTES
Mme Florence ISART
Mme Sylvie MOUYSSSET

Etat Civil 2015

Naissances :

Mlle Zoé ROBLIN

Mariages :

Mlle Aurélie FOLLIET et M. Eric CREMADES

Décès :

M. Gilbert RAYNAUD

Infos pratiques

Horaires Bus :

Ligne 81 LE FAGET / TOULOUSE

Direction Toulouse : 06h34 arrêt Mairie du lundi au vendredi

Direction Le Faget : 13h21 le mercredi et 18h51 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Bus BALENT : ligne 951

Saussens/Toulouse	06h45	07h45	10h26	12h16	13h01	17h01	
Toulouse/Saussens	07h12	09h00	10h07	13h20	17h0	18h05	20h35

Les transports à la demande :

Ce service est destiné aux habitants du territoire de Cœur Lauragais, quel que soit l'âge et la situation de chacun. Il permet à chacun de se rendre tous les jeudis matin au marché à CARAMAN. Un minibus de la Société Grand Sud Navettes viendra vous prendre et vous ramènera à votre domicile pour un prix de 1.90 € aller/retour par personne.

Il suffit d'appeler au plus tard la veille entre 17h00 et 19h00 au 05.61.83.33.58.

Le portage des repas :

Si vous êtes âgés de plus de 60 ans, handicapés ou malades, vous pouvez bénéficier du portage de repas à domicile. Vous pouvez téléphoner au 05.62.18.42.80 (heures de bureau) ou au 06.30.66.92.55 pour la commande de vos repas (Tarif : 6,30 € par repas livré).

Les crèches à disposition des communes adhérant à Cœur Lauragais:

« Les P'tits Cœurs » : Lourman – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.62.16.05.23

« La Ferme des P'tits Bouts » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.61.46.05.18

« Le Bonheur dans le Pré » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.62.18.52.05

« Le Jardin au Malices » - 14bis rue Jean Jaurès – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.91.10

« Le Manège Enchanté » - Place Fontanilles – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE –

Tél : 05.61.83.50.95

Le Relais d'Assistants Maternelles :

RAM de Maureville : Lieu-dit « Lourman » – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.61.83.33.81

RAM de Ste Foy d'Aigrefeuille : Maison de la Culture et des Loisirs – 5, av. Joseph Huc – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE – Tél : 09.53.37.21.95

La MARPA « Cœur Lauragais » d'Auriac sur Vendinelle :

Maison de retraite

MARPA – Route de Vaux – 31460 AURIAC S/ VENDINELLE

Tél : 05.61.20.34.77 - marpa.auriac@orange.fr

Association « MIEUX VIVRE CHEZ SOI » :

Le Village – 31460 VENDINE

Tél : 05.62.18.94.77

Association Les Kangourous 31

Toute l'équipe des Kangourous 31 section Gym et Danse vous présente leurs meilleurs vœux pour 2016.

Ce qui nous encourage à organiser et à maintenir l'association c'est le nombre d'adhérents de plus en plus nombreux.

C'est grâce à la publicité, panneaux et publications sur Internet que l'association les Kangourous 31 fait sa réputation dans la région.

Pour nous rejoindre :

SECTION GYM : Tél. : 06 28 70 29 06

SECTION DANSE : Tél. : 06 10 32 67 03

Le Président, Gabriel FONTES

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2016. Puisse cette nouvelle année vous combler de joie, de bonne humeur et de réjouissances.

Le Comité des Fêtes mettra, cette année encore, tout en œuvre pour apporter de l'animation au village et vous offrir des moments de partage et de convivialité.

Excellente année 2016 à tous !

Le Comité des Fêtes

Fête de Noël 2015



Cette année encore, la municipalité a offert le traditionnel repas de Noël aux Saussinois. Le Père Noël avait des cadeaux dans sa hotte pour le plus grand bonheur des enfants du village.



Le Conseil Municipal est heureux de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016